



Network of Universities
from the Capitals of Europe

Annex 5

Auditor's Report

language versions: EN, FR

Bruno VANDENBOSCH & C° SPRL

Registered Auditor - Réviseur d'Entreprises - Bedrijfsrevisor

REPORT OF THE REVISEUR D'ENTREPRISES TO THE GENERAL MEETING OF THE MEMBERS OF UNICA AISBL ON THE FINANCIAL STATEMENTS FOR THE YEAR ENDED DECEMBER, 31 2016

We have the honour in reporting on the audit assignment with which we have been entrusted. We have examined the annual accounts for the year ended December 31, 2016, which have been prepared under the responsibility of the Board of Directors of the association and which show a balance sheet total of € 2.298.139,58 and an income statement resulting in a loss for the year of € 52.771,64.

Unqualified audit opinion on the financial statements

Our examination has been conducted in accordance with auditing standards of the Belgian "Institut des Réviseurs d'Entreprises". Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free of material misstatement.

In accordance with these standards we have taken into account the administrative and accounting organization of the association as well as the procedures of internal control. The association is characterized by a rather limited size, structure and organization. In accordance with the general auditing standards of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises", we have to adapt the audit method.

Because of the limited character of the internal control, we applied our self to the detailed examination of the balance sheet and income statement headings.

The responsible officers of the association have clearly replied to all my requests for explanations and informations. We have examined, on a test basis, the evidence supporting the amounts included in the financial statements. We have assessed the accounting policies used, the significant estimates made by the association and the overall presentation of the annual accounts. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

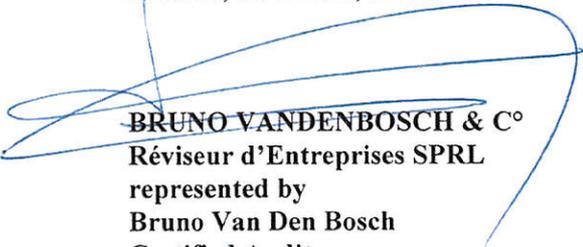
In our opinion, taking into account the legal and regulatory requirements that govern them, the annual accounts for the year ended December 31, 2016, present fairly the funds, the financial position of the association and the results of its operations for the year then ended

Additional statements

We supplement our report with the following certifications and information which do not impact on our audit opinion on the financial statements:

- We have traced the balances in the financial accounts to the statements of the credit institutions. Assets and liabilities, income and charges have been tested by sampling, to the underlying documents, e.g. incoming invoices, bank statements etc
- The EU grants pre-financing payments (€ 1.722.893,27) for several projects classified as on the balance sheet-under the liabilities as "advances received". The grants will be registered as income at the approval of the reports by the European Commission.
- We noted that the income statement of the year resulted in a loss of € 52.771,64. The funds of the association so amount to € 517.422,56.

Brussels, November, 6 2017



BRUNO VANDENBOSCH & C°
Réviseur d'Entreprises SPRL
represented by
Bruno Van Den Bosch
Certified Auditor

Bruno VANDENBOSCH & C° SPRL

Réviseur d'Entreprises - Bedrijfsrevisor

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
UNICA AISBL
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la mission d'audit qui nous a été confiée. Nous avons examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 qui ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de l'association et dont le total du bilan s'élève à 2.298.139,58 euros et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 52.771,64 euros.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été effectués conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. L'association est caractérisée par une structure et une organisation plutôt réduites. Nous avons adapté la méthode de contrôle en conformité avec les normes générales de révision édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

En raison du caractère limité des procédures de contrôle interne, nous avons orienté nos travaux de contrôle sur les rubriques du bilan et du compte de résultats.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les états financiers. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, les comptes annuels clos le 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association.

Mentions complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers :

- Nous avons vérifié les situations des comptes financiers avec les extraits des institutions de crédit. Les actifs et les passifs, les produits et les charges ont été vérifiés par sondage au moyen des pièces justificatives telles que les factures d'achat, les extraits bancaires etc...
- La Commission Européenne a octroyé des préfinancements au 31 décembre 2016 pour plusieurs projets à concurrence de 1.722.893,27 euros comptabilisés au passif du bilan en tant que dette au titre de « avances reçues ». Les subventions seront considérées comme un revenu au moment de l'approbation des rapports par la Commission Européenne.
- Nous avons noté que le compte de résultats se soldait par une perte de l'exercice de 52.771,64 euros de sorte que l'avoir social de l'association s'élève à 517.422,56 euros.

Bruxelles, le 6 novembre 2017

BRUNO VANDENBOSCH & Co,
REVISEUR D'ENTREPRISES
Société civile ayant emprunté la forme d'une SPRL
Représentée par



Brno Van Den Bosch
Réviseur d'Entreprises